"Conséquences et intentions du projet Schuman" dans Union française et Parlement (25 mai 1950)

Légende: En mai 1950, Léon Boutbien, membre du comité directeur de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et conseiller de l'Union française, salue dans la revue Union française et parlement le caractère révolutionnaire du plan Schuman de pool charbon-acier et en examine les enjeux, notamment en ce qui concerne l'attitude des milieux socialistes et la position des Britanniques.

Source: Union française et parlement. 25.05.1950. Paris: Union française et parlement. ISSN 0992-8251. "Conséquences et intentions du projet Schuman", auteur:Boutbien, Léon.

Copyright: (c) Revue de la Communauté France Eurafrique

URL: http://www.cvce.eu/obj/consequences_et_intentions_du_projet_schuman_dans_union_francaise_et_parlement_25_mai_1950-fr-661ed044-8541-4a3f-ab12-2523b758caa0.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Conséquences et intentions du projet Schuman

Par Léon BOUTBIEN,
Membre du Comité directeur de la S.F.I.O.,
Conseiller de l'Union Française

L'attention politique était attirée, à la veille de la Conférence des Trois, sur les aspects actuels de la Guerre froide. Il ne faut pas cacher que la préoccupation dominante était militaire et que les divers aspects des solutions économiques envisagées étaient dominés par les nécessités stratégiques. L'antagonisme entre les deux grands systèmes idéologiques qui se disputent l'hégémonie du monde enveloppait dans un lourd nuage d'inquiétude tous les préparatifs de cette conférence, et semblait devoir paralyser toutes les initiatives propres à laisser découvrir un ciel plus serein.

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler, dans le langage de la presse internationale, la bombe Schuman, mérite à plus d'un titre l'épithète « révolutionnaire » qui lui a été décernée. Placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays de l'Europe, en voie de fondre des intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique et, par delà, introduire le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre les pays longtemps opposés par des divisions sanglantes, peut être considéré, comme le disait Kurt SCHUMACHER, comme « le début d'une saine évolution européenne ».

L'originalité de ce premier aspect de la proposition n'est pas tant d'apporter une solution définitive au problème allemand dont chacun sait, après Postdam, qu'elle est liée à un traité de paix entre les anciens alliés, que de l'inscrire dans la réalité économique le premier maillon d'une chaîne qui doit réunir la communauté européenne occidentale.

Conçue par un grand planificateur, M. Jean MONNET, la proposition vise d'abord à définir les moyens : modernisation des techniques de production, amélioration de la qualité, identité des prix sur les marchés des nations affiliées, développement concerté des exportations, égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre, plan de production et d'investissements, mécanisme de péréquation des prix, fonds de reconversion, exonération des droits de douane, égalisation des tarifs de transports. Chacun de ces moyens nécessiterait une analyse attentive : tous sont nécessaires pour établir une réelle communauté économique. En alignant sur la législation sociale la plus évoluée les conditions de travail, la déclaration surmonte les difficultés classiques des unions douanières et lève l'hypothèque d'une expérience faite au détriment de la classe ouvrière. Ces clauses n'excluent pas que, dans la suite des pourparlers, une place ne doive être réservée aux représentants des travailleurs dans la direction. Quant aux buts : fusion des marchés, expansion de la production, leur caractère pacifique est garanti par un contrôle bi-annuel de l'O. N. U.

Il est donc normal que la sympathie d'un socialiste aille à ce projet, tel qu'il est rédigé. Il impose à l'attention publique la nécessité de déborder le cadre national, du moins si l'on veut à la fois régler le problème de la concurrence entre nations souveraines et rejoindre des forces qui, divisées, sont insuffisantes pour s'entremettre entre les deux puissances qui veulent se partager le monde. L'analyse socialiste de la situation contemporaine avait mis l'accent sur le divorce entre le caractère national des formes d'appropriation des moyens de production et le caractère mondial de celle-ci. L'éclatement du cadre national apparaissait donc comme la première condition, surtout en Europe, pour dépasser cette antinomie.

Livrée à elle-même, la concurrence, dans un système libéral, eût abouti à la rivalité sur les marchés internationaux, source de conflit, ou à la cartellisation privée, limitant la production en vue de sauvegarder le profit privé. Sur le plan économique, la proposition SCHUMAN, mettant au service pacifique de la collectivité une production harmonieusement accrue, mérite donc, à juste titre, d'être considérée comme « révolutionnaire » tant il est vrai qu'il faut de l'audace pour sortir des chemins battus.

S'agit-il simplement de passer de l'économie d'Etat à l'économie des Puissances ? Une telle planification ne saurait alors être confondue avec une expérience socialiste; tout au plus, une étape supplémentaire dans la

voie de la concentration économique.

Beaucoup d'objections ont été soulevées du fait que le projet ne préjuge en rien du régime de la propriété des entreprises. Je n'attache personnellement pas à cette question l'importance que certains, et parmi eux nos camarades travaillistes anglais, semblent lui attribuer. Je ne ferai pas injure aux auteurs de croire que leur proposition vise à camoufler le retour des anciens magnats de la Ruhr. L'indépendance que M. MONNET, dans l'établissement même de son étude, a manifesté vis-à-vis du patronat de la sidérurgie française est assez significative. S'agit-il d'encourager une mesure limitant l'extension des nationalisations, comme l'espèrent certains conservateurs anglais qui voudraient échapper à la récente décision de la Chambre des Communes qui rend effective la nationalisation de l'acier anglais au 1er janvier 1951 ? Bien que la nationalisation soit une forme de jacobinisme économique et, qu'à ce titre, elle doive, pour éviter l'autarcie, rapidement s'internationaliser, il n'en reste pas moins vrai qu'elle facilite la planification. Comme l'Allemagne vaincue reste malléable et propice aux expériences, comme la « nationalisation » des mines de la Ruhr n'est pas sans danger dans l'éventualité où se reconstituerait un état unitaire dominé par le fanatisme stalinien ou nationaliste, comme la France dispose déjà de la nationalisation des houillères et d'une partie de la sidérurgie, il était difficile de se prononcer d'une façon acceptable pour tous, sur le mode de propriété.

Mais si le mode de gestion proposé par M. SCHUMAN devait s'instituer, il prendrait le caractère d'un service public charbon-acier intereuropéen et le mode d'appropriation céderait le pas à l'utilisation de la production. Il serait, en tout état de cause, difficile alors de concilier le caractère collectif et international de l'utilisation imposé par le haut organisme et le caractère privé de l'appropriation. Le haut personnel choisi pour la direction doit offrir des garanties d'indépendance totale vis-à-vis des anciens propriétaires. Cela n'est pas impossible.

Comment concilier les pouvoirs du nouvel organisme avec ceux conférés à l'autorité internationale de la Ruhr? Il semble difficile qu'il puisse fonctionner sans l'accord des trois hauts-commissaires alliés.

Il faut également tenir compte des obligations actuelles, même assouplies, de l'Allemagne de l'Ouest. Ainsi la limitation de la production d'acier à 11 millions de tonnes ne pourra être maintenue. Dans l'état actuel de son industrie, l'Allemagne pourrait immédiatement produire 15 millions de tonnes. A partir du moment où il y aurait garantie et contrôle d'utilisation pacifique, si nous voulons moderniser l'agriculture française, mettre en valeur l'Afrique, il faudrait accroître la production, plutôt que la contenir. Mais il n'est pas douteux non plus qu'une telle industrie lourde, fortement centralisée et modernisée, resterait facilement convertible en industrie d'armement ; c'est donc une manière indirecte d'intégrer l'Allemagne de l'Ouest dans une communauté défensive.

Ce point n'échappe pas aux Russes qui peuvent, par l'intermédiaire de leurs agents, présenter ce plan comme une préparation à la guerre. Une telle propagande risque de trouver un terrain favorable dans les régions minières de la France, étant donné qu'une rationalisation de la production du charbon aboutira à la cessation de l'exploitation de certains bassins miniers.

Toutes ces difficultés du projet ne pouvaient cependant faire oublier sa nécessité, ni entraîner un refus socialiste. Mais la véritable préoccupation d'avenir est d'un autre caractère. M. SCHUMAN maintiendra-t-il son projet, si l'Angleterre refuse de s'y associer ? La réponse à cette question qui, d'après les déclarations du ministre, semble être affirmative, décèle peut-être les intentions cachées.

Qu'un planiste ait conçu l'idée, qu'il se soit senti assez libre pour déborder le cadre national, voilà qui est dans la logique d'une pensée. Qu'un membre éminent du catholicisme s'en soit emparé, qu'il n'ait pas cru bon en avertir les leaders de la majorité, qu'il ait trouvé dans les heures suivantes un accord enthousiaste des milieux catholiques européens, habituellement plus lents à s'exprimer, voilà qui est surprenant.

Vouloir organiser l'Europe dans l'état actuel du problème politique international, et malgré le climat d'inquiétude, pose comme première condition la solution du problème franco-allemand. Jusqu'ici, le socialisme apparaissait comme le seul moyen ; il avait pour lui son universalisme, son appui populaire, ses

principes de justice et de liberté. Il a désormais un concurrent : le catholicisme social qui, s'appuyant sur un universalisme chrétien, a également intérêt à voir s'établir une communauté économique, qui évitera à des théologiens de justifier, dans l'avenir, que des hommes s'entretuent pour le même Dieu. Le Vatican, ayant adapté le catholicisme aux exigences de l'époque, contrôle aujourd'hui les principaux pays de l'Europe occidentale, sauf l'Angleterre travailliste et, par surcroît, anglicane. Mettre les socialistes anglais, à la veille d'une consultation générale, devant une proposition qu'ils ne peuvent refuser sans la compromettre, qu'ils ne peuvent qu'accepter sans le bénéfice de l'initiative, c'est, au fond, dire que le mouvement chrétien social veut battre le socialisme sur son propre terrain. La convocation d'une conférence socialiste internationale a semblé une réponse très faible. Elle le serait en réalité s'il ne s'agissait que de consulter les divers partis socialistes européens sur la proposition SCHUMAN. Ils ont, du reste, les uns après les autres, fait connaître leur avis. Mais elle a un tout autre objet. En face de cette nouvelle stratégie du mouvement chrétien social, qui n'a pas encore décanté son contenu de conservateur, le socialisme va-t-il céder le pas ?

Il semble, au contraire, que son intérêt est d'aller jusqu'au bout de la solution SCHUMAN, d'ouvrir largement la porte et d'exiger un contrôle populaire sur la direction. Ceci afin que l'effort collectif se traduise par une amélioration substantielle du standard de vie des travailleurs des pays intéressés et non par une ambitieuse politique de puissance, génératrice de conflits. Les socialistes n'ont rien à craindre d'une confrontation de ce genre. Si la synthèse est possible, il n'y a pas lieu de diviser les faibles forces de l'Europe, uniquement pour des raisons métaphysiques. Par contre, si l'adversaire à abattre était le socialisme, parce qu'il est laïque, alors la responsabilité de l'affaiblissement de l'Europe dans ces heures difficiles retomberait sur le Vatican. Et ce serait l'échec d'une initiative, malgré ses généreuses promesses...